

107 543 habitants

728 km²

141 Km de masses d'eau « cours d'eau »

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE EURE AVAL

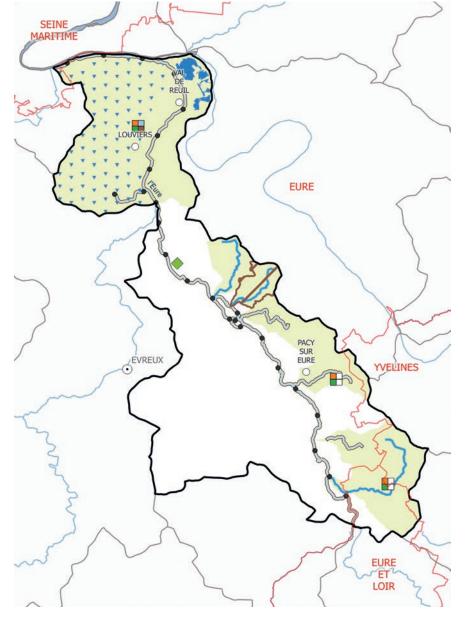
L'Eure aval s'écoule depuis Ivry-la-Bataille jusqu'à sa confluence avec la Seine.

L'urbanisation et les industries se concentrent sur l'aval du bassin (Louviers, Invcarville, Le Vaudreuil), et les deux tiers du territoire restent consacrés à l'agriculture.

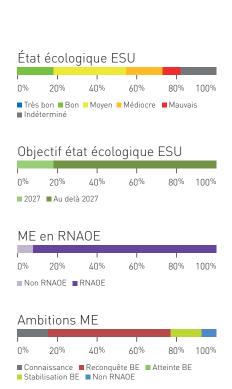
Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 2 masses d'eau sont en bon état, 4 en état moyen, 2 en état médiocre, 1 en mauvais état et 2 masses d'eau sont en état indéterminé. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, l'azote, le phosphore et les paramètres liés à l'oxygène. L'état chimique, hors ubiquistes, de toutes ces masses d'eau est bon.

Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG001 (alluvions de la Seine moyenne et aval) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides et de pollutions industrielles.

La masse d'eau FRHG211 (craie altérée du Neubourg/ Iton/plaine de Saint-André) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	10
Lac	1
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	3



SAV.16

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE EURE AVAL

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	S0	С	μ	Е	
Réduction des pollutions des collectivités							
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	8					
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	23					
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	8					
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	23					
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	8					
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	8					
Réduction des	s pollutions des industries						
IND0401	Dispositif de maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents	8					
IND0801	Améliorer la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour élaborer un plan d'actions RSDE	8					
Réduction des	s pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	38					
AGR03	Limitation des apports diffus	15					
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	8					
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	8					
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	23					
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	54					
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	15					
AGR0805	Réduire les effluents issus d'une pisciculture	8					
Protection et	restauration des milieux						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	8					
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	54					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	31					